

La lettre du Groupement pour les Droits des Minorités



Trimestriel n° 67

Mai 2002

**E
D
I
T
O
R
I
A
L**

Depuis quelque temps, en liaison avec les événements du Proche-Orient, une vague d'attentats antisémites secoue notre pays (et certains autres États d'Europe Occidentale). Ces exactions paraissent, dans une large mesure, être le fait de jeunes issus de l'immigration maghrébine qui, mobilisés par la question palestinienne et sans doute peu conscients de la portée de leurs actes, s'en prennent à la communauté juive faussement perçue comme le prolongement d'Israël dans notre pays. On assiste par ailleurs hélas, toujours en liaison avec la question Israël-Palestine à la remontée sournoise et encore feutrée d'un antisémitisme "classique" dans certains milieux français autrefois touchés par le virus de l'anti-judaïsme. Quel que soit le jugement que l'on peut porter sur la politique de l'État hébreu vis-à-vis de la question palestinienne, ces évolutions, induites par des amalgames honteux doivent être condamnés avec la plus extrême fermeté et les auteurs d'actes antisémites condamnés avec toute la rigueur de la loi. Il y va non seulement de la sécurité, mais aussi de l'honneur de notre pays et la classe politique, en dénonçant unanimement ces dérives, ne s'y est manifestement pas trompée.

MADAGASCAR, LE DILEMME DU FÉDÉRALISME

La grande île du canal de Mozambique, l'île Saint-Laurent des Portulans du XVI^{ème} siècle est peuplée de plus de douze millions d'habitants, représentant plus de dix-huit ethnies réparties sur 587 041 km².

Cette mosaïque de peuples venus de l'Insulinde ou de Bantous venus d'Afrique orientale ou d'esclaves importés par les marchands Swahilis ou Comoriens est majoritairement animiste (culte des ancêtres), les catholiques et protestants représentant 20 % chacun, les musulmans 7 %.

Les principaux groupes ethniques

Antaimoro, Antaisaka, Antandroy, Antankarana, Antanosy, Antefazy, Bara, Betsilé, Betsimisaraka, Bezanozano, Farafangana, Mahafaly, Makoa, Mérina, Sakalava, Sihanaka, Tanala, Tsiminety, Zafisoro (cf. carte page 4).

Ils parlent tous le malgache avec des variantes régionales.

Hors les Vasas (étrangers blancs), il existe de petites communautés musulmanes qui ne sont pas originaires de l'île : les Comoriens, les Karanas venus de l'empire des Indes, du Gudjerat ou de l'actuel Pakistan occidental. Ils sont pour la plupart de rite ismaélien (chiïte) ; il y a également des Chinois (Sinoas) et des Mauriciens.

Les origines lointaines de ces populations ont apporté sur l'île rouge une civilisation particulière, inconnue sur le continent africain, croisement d'une culture africaine et d'une culture asiatique. Au cours des siècles, différents royaumes se sont créés, qui ont été soumis au XIX^{ème} siècle à la domination du royaume Mérina, interrompue par l'occupation et la colonisation française. Malgré les vicissitudes du passé et la disparition du royaume Hova, l'antagonisme laissé par la suprématie du royaume Mérina sur les autres peuples de l'île reste toujours d'actualité, le clivage entre les hommes des plateaux et les hommes des rivages en restant la preuve.

Depuis l'indépendance, cette rancune a entraîné bien des heurts. Ce problème a été utilisé par les hommes politiques, durant les années 1980 et 1990, qui, pour conquérir le pouvoir, ont entretenu artificiellement les haines ethniques.

Le problème du fédéralisme

Durant la période correspondant au gouvernement du président Tsiranana (1960-1972), une révolte paysanne a éclaté dans la région de Tuléar (Toléara), au sud du pays, révolte paysanne orchestrée par le Monima (Madagasikara Otronin Ny Malagazy Madagascar), soutenu par les Malgaches. Le parti comptait près de 270 000 supporters et partisans dans les populations Antandroy et Mahafaly.

Ce mouvement d'orientation maoïste voulait imposer un gouvernement révolutionnaire et contestait le pouvoir centraliste d'Antananarivo qui abandonnait le paysan du sud à son triste sort.

La rébellion dura du 1^{er} avril au 18 mai 1971. Elle fut réprimée par la gendarmerie envoyée dans la région méridionale de l'île. Les chiffres officiels annoncent 48 morts et 62 blessés chez les insurgés. D'autres sources dénombreaient plus d'une centaine de victimes ainsi que de nombreuses arrestations. Ces événements sonnèrent le glas du régime Tsiranana et l'intrusion de l'armée dans la vie politique malgache, laquelle finit par prendre le pouvoir.

La situation économique de l'île était très mauvaise. Le président Tsiranana, malade, n'avait pu entamer de réforme afin de redresser les finances de l'île. La maladroite malgachisation des institutions entraîna une encore plus grande instabilité.

Le général Ramanatsoa qui avait pris le pouvoir en mai 1972 était un méridien alors que Tsiranana était originaire de la côte ouest. De nouveau, avec l'instauration d'un régime socialiste à Madagascar, c'est un côtier de l'Est, en la personne de l'amiral Didier Ratsiraka, qui prend le pouvoir. Le régime communiste aboutit à la ruine du pays (le 12^{ème} pays le plus pauvre du monde).

Durant les années 80, à la chute du régime, le président Ratsiraka désire instaurer le fédéralisme. La fin du régime soviétique et de ses satellites du bloc de l'est aggrave la situation. L'économie de marché ne fait qu'accélérer le processus. Certains hommes politiques en profitent pour s'enrichir ; ils sont dénoncés par l'opposition qui regroupe les contestataires du régime et sont soutenus par l'église malgache. Madagascar connaîtra la terreur pendant plus d'une décennie.

L'année 1991 sera le tournant de la crise politique. Les institutions contestées par l'opposition durant l'été amènent l'armée à abandonner le président Ratsiraka, suite aux manifestations qui aboutissent à de violents heurts avec les forces de l'ordre dans la capitale ; la marche pour la libération finit en drame. Le régime est à bout de souffle. Une suite de coups d'état militaires entre 1990 et 1992 annoncent sa fin prochaine.

En août 1991, les provinces, par le biais de leurs conseils populaires se proclament États fédérés, manœuvre souterraine afin de sauvegarder le pouvoir de l'Arema et de ses satellites face au pouvoir contestataire des forces de l'opposition qui sont sur le point de l'emporter.

Peu avant son éviction, le président Ratsiraka avait fait introduire le fédéralisme dans la nouvelle Constitution de la III^{ème} république malgache, approuvée par le référendum du 19 août 1992 et contestée par l'opposition.

Aussitôt, trois provinces se proclament États fédérés : Fianarantsoa, Toamasina et Toliara.

La situation actuelle face à ce fédéralisme artificiel

Ce fédéralisme ne repose pas sur une base ethnique, mais seulement sur des limites administratives englobant diverses minorités. Ces frontières étatiques datant de l'indépendance ne tiennent pas compte de la réalité de la viabilité financière des États fédérés.

Cet état de fait ouvre la voie à de futurs conflits régionaux, comme au pays Bara dans la région de l'Isalo, où les mines de pierres précieuses situées dans la province de Fianarantsoa sont convoitées par

la province de Toléara qui rêve de les annexer afin de grossir ses revenus.

Ce fédéralisme a pour conséquence de créer des fiefs électoraux gouvernés par des potentats locaux. Les ambitions personnelles pouvant déboucher sur des rivalités ethniques entretenues par les politiques au pouvoir.

Le problème reste sous-jacent. Les reproches faits à l'ethnie voisine ne sont souvent que des fantasmes du passé. Les malgaches, très pauvres pour la très grande majorité, voyagent peu, excepté les saisonniers qui louent leurs bras. Les premiers sont totalement ignorants de ce qui se passe dans l'île ; les seconds sont méprisés parce que considérés comme des intrus dans la province ou la région voisine. L'information se fait par le biais des médias, mais le niveau de pauvreté des malgaches ne leur permet d'y accéder que très rarement. Pour la plus grande majorité, il reste le "bouche à oreille", répercutant les bruits qui circulent à travers le pays, entretenus par les partis politiques. D'où l'intérêt des politiques de fidéliser la clientèle et d'entretenir la désinformation et la haine.

De nombreux malgaches ne sont pas dupes et se détournent des urnes sachant que leur bulletin de vote n'aboutira à rien. Ils réalisent qu'ils travaillent pour les autres et ne possèdent même pas leurs outils de travail. Pour eux, le fédéralisme est une chimère.

Le départ ou le retour au pouvoir du président Didier Ratsiraka n'a rien changé à la situation économique de la majorité du peuple qui continue à s'appauvrir sans voir de changement.

suite page 4

BULLETIN D'ADHÉSION 2002

À retourner au **GDM** (Groupement pour les Droits des Minorités)

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville Tél.

adhère à l'Association GDM et règle ma cotisation comprenant l'abonnement à *La Lettre du GDM* par le chèque ci-joint d'un montant de:

31 € ~ cotisation normale

50 € ~ cotisation de soutien

13 € ~ tarif étudiant

Abonnement seul : 13 €

Le chèque bancaire ou postal est à établir à l'ordre du **GDM**, 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris

Date : Signature.....

L I V R E S

Akermark Sia Spiliopoulou, **Human Rights of Minority Women**. A Manual of International Law, The Aland Islands Peace Institute in Cooperation with the Abo Akademi Institute for Human Rights. Turku, 2000;

Les "Gender Studies" sont arrivées dans notre domaine. Un bon livre néanmoins.

Andrau René, **La dérive multiculturaliste**, Ed. Bruno Leprince, Paris, 2000.

La revendication du droit à la différence, source d'une perversion du concept de régionalisation. Polémique.

Appadurai Arjun, **Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation**, Traduit de l'anglais, Payot, 2001.

Cette traduction d'un ouvrage de 1996 de l'ethnologue indien Appadurai est très intéressante. Sa thèse est que la mondialisation est source d'identités et de créativité.

Bihl Alain, **Le crépuscule des États-nations, Transnationalisation et crispations nationalistes**. Page deux, Lausanne, 2001.

Pour l'euthanasie de l'État-nation. Original et stimulant.

Georges Castellan, **Histoire de l'Albanie et des Albanais**, Armeline, 2002.

Une bonne présentation de ce peuple trop peu connu des lecteurs francophones.

Idem, **Histoire du peuple roumain**, Armeline, 2002.

Une histoire à jour du peuple roumain.

Juan Pablo Fusi, **Espagne: Nations, Nationalités, nationalismes**, (traduction de l'espagnol), Presses Universitaires de Bretagne, 2001.

Les entités culturelles de l'État espagnol, des communautés imaginées.

Will Kimlicka, **La citoyenneté multiculturelle**, La Découverte, 2001.

Enfin traduit en français le maître ouvrage du philosophe canadien.

Lamchichi Abderrahim, **Géopolitique de l'Islamisme**, Coll. Histoire

et Perspectives méditerranéennes. La Découverte, 2001.

Les raisons d'une impasse politique.

Poggeschi Giovanni, **Le Nazioni linguistiche della Spagna autonómica**, Ius publicum europeum, CEDAM, Casa editrice Dott. Antonio Milani, Bolzano, 2002.

Travail fondateur sur l'aspect linguistique de l'Espagne des autonomies. Un ouvrage incontournable.

David I. Kertzer & Dominique Arel (Eds.), **Census and Identity. The Politics of Race, Ethnicity, and Language in National Censuses**. Watson Institute, Brown University, 2001.

Une étude novatrice et très instructive.

Snezana Trifunovska (Ed.), **Minority Rights in Europe, European Minorities and Languages**, T.M.C Asser Press, Dordrecht, Pays Bas, 1999.

Excellent ouvrage collectif consacré aux langues minoritaires des États de l'OSCE.

Snezana Trifunovska, **Minorities in Europe: Croatia, Estonia and Slovakia**, T.M.C. Asser Press, Dordrecht, pATS bAS, 1999.

Trois exemples intéressants et significatifs de politiques minoritaires.

Michel Wiervorka, **La différence**, Balland, 2001.

Entre philosophie, politique et sociologie, l'auteur propose une voie équilibrée et constructive.

Jean Petit, **L'Alsace à la reconquête de son plurilinguisme**. Eine schwe-re Wiedergeburt, Diffusion Salde (2^{ème} édition augmentée).

« Depuis 1946, par la voix de ses élus aux conseils généraux, puis au conseil régional, l'Alsace revendique inlassablement son droit au bilinguisme. Elle le fait dans la dignité, avec les "seules armes de l'esprit" (René Schickele) et du verbe. La fondation de l'association ABCM-Zweispachigkeit en 1990 marque un tournant décisif dans cette évolution. Jean Petit nous conte la saga de la jeune association et nous décrit les résistances qu'il a fallu surmonter dans son travail de pionnier.

Il explique et justifie également les options didactiques et linguistes des fondateurs : parité horaire des deux

langues, immersion compensatoire, principe de Grammont (une personne, une langue), utilisation instrumentale de la langue à apprendre dans les domaines d'activité les plus divers et pour la transmission du savoir disciplinaire, enfin et surtout recours à la stratégie naturelle de l'acquisition dont il éclaire les fascinants cheminements en spécialiste passionné. Les travaux de la commission d'évaluation académique sont également pris en considération. Les résultats obtenus dans le secteur associatif et dans le secteur public sont exposés en détail".

André Weckamann, **Langues d'Alsace, mode d'emploi**, Ed. Salde 2001.

"Les dialectes allemands ont précédé la langue commune littéraire standard 'Hochdeutsch' qui s'est formé sur les bases dialectales préexistantes (...). L'alsacien et l'allemand standard sont indéniablement deux expressions d'une même langue. La première, expression régionale, est plutôt orale et non uniformisée, la deuxième est langue officielle de référence à l'intérieur du domaine germanophone, "Dachsprache", langue-toit des différents dialectes et langue de grande communication. Ces deux expressions vivent en osmose, l'une soutenant l'autre.

Certains ont pensé, dans les années d'après guerre, que le dialecte pouvait se maintenir plus authentique et plus pur s'il était coupé de l'allemand. C'était une grave erreur, car c'était le confirmer dans un passé rural et petit-bourgeois, c'était l'empêcher d'évoluer dans un environnement moderne (...). Coupé de l'allemand commun, de son enseignement, de sa pratique ne fût-ce que par la lecture, le dialecte n'a aucune chance de survie. Car sa sève nourricière, il la tire de cet allemand littéraire qui a été pendant des siècles langue écrite des Alsaciens (...)"

R E V U E S

La pensée, Tribalisme et pouvoirs N° 325

Un bien intéressant numéro sur le retour des tribus en politique.

Manière de voir 62, mars-avril 2002
Le Monde diplomatique
Histoire(s) d'immigration

Une livraison très dense.

L'île vit grâce à l'aide financière étrangère qui, pour les deux tiers, ne profite pas à Madagascar et repart en évasion de capitaux sous différentes formes. La corruption à l'échelle régionale, accentuée par le fédéralisme, ralentit la croissance économique et empêche l'instauration d'une dynamique commerciale.

Le principal fléau de Madagascar est la politique de la terre brûlée pour l'extension des cultures et du bétail, qui provoque l'érosion des sols et la déforestation de l'île.

Le vol du bétail, pratiqué à Madagascar depuis des temps immémoriaux, perdure. Les conflits du continent africain facilitent l'importation clandestine des armes de guerre et renversent les rapports de force avec les autorités. La kalachnikov a remplacé la lance ancestrale. Les voleurs de bétails deviennent tout puissant et représentent des forces régionales difficilement contrôlables. Le bétail volé est vendu jusque dans les boucheries de la capitale.

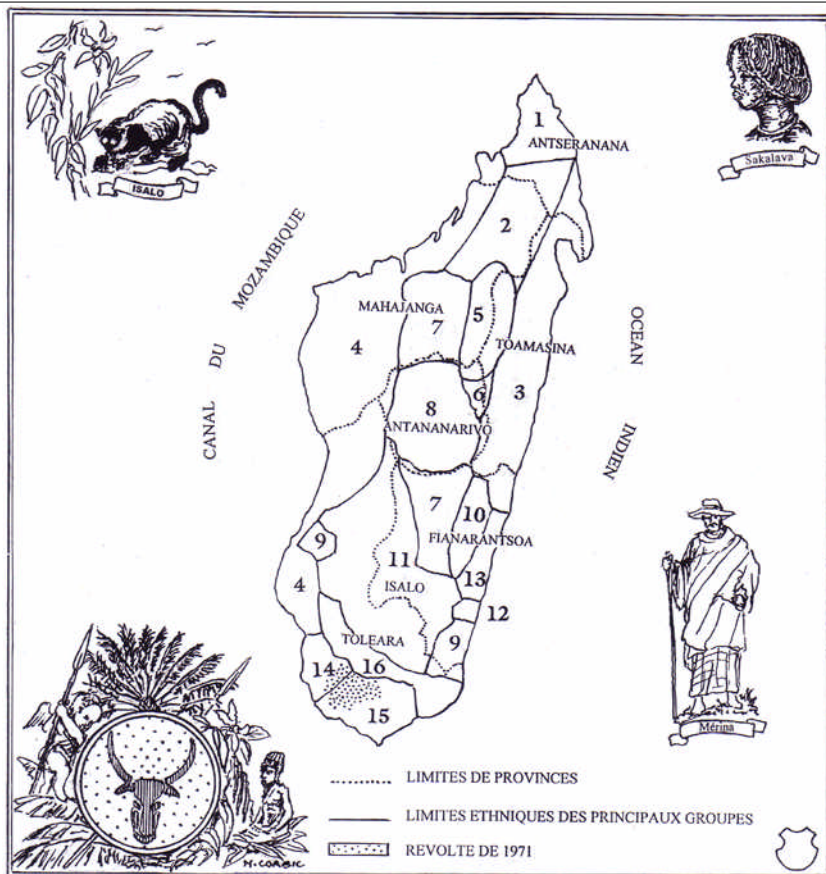
Le peuple malgache

Malgré quarante ans d'échec, le peuple malgache se revendique malgache et fier de l'être. Ce n'est qu'en second lieu qu'il revendique son appartenance ethnique et religieuse.

La religion tient une place importante. L'île est envahie par toutes sortes de sectes qui sont à la recherche d'une clientèle facile à endoctriner et que la faillite économique peut attirer dans ses filets.

Par ailleurs, la xénophobie de certains hommes politiques qui attaquent la présence des *vasas* (étrangers blancs) et des *karanas* et sinoas, accusés de piller l'économie de l'île rouge, contribue à enfermer l'île sur son " mal malgache ".

Michel CORBIC



Les principaux groupes ethniques

Antaimoro (13), Antaisaka (9), Antandroy (15), Antankarana (1), Antanosy (16), Antefazy (12), Bara (11), Betsiléô (7), Betsimisaraka (3), Bezanozano (6), Farafangana (12), Mahafaly (14), Makoa (4), Mérina (8), Sakalava (4), Sihanaka (5), Tanala (10), Tsiminety (2), Zafisoro (12).

LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Les soixantes ratifications nécessaires à l'application du traité de Rome sont acquises.

Dès le 1^{er} juillet une Cour pénale permanente (qui siègera à La Haye); pourra juger les auteurs de crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et agressions. Sa compétence ne sera pas, *a priori*, géographiquement limitée et le fait qu'un Etat ne veuille pas adhérer au traité ne met pas ses ressortissants à l'abri des poursuites de la Cour. En effet, la Cour peut pourvoir des militaires ou d'autres ressortissants de pays qui n'ont pas adhéré au traité dès lors que les crimes dont on les soupçonne sont commis dans un pays qui y adhère. Par ailleurs, si le Conseil de sécurité saisit la Cour d'une affaire, sa compétence s'impose, que soit ou non partie au traité le pays de l'accusé et celui où les crimes ont été commis.

Modes de saisine :

- par un État partie au traité;
- par le Conseil de sécurité de l'ONU;
- par le procureur agissant sur sa propre initiative au vu de plaintes qui lui sont transmises, après accord d'une chambre préliminaires de juges.

La Cour pénale internationale est complémentaire des juridictions criminelles nationales. Elle ne peut intervenir qu'en cas d'incapacité ou de manquement délibéré de la justice nationale, constatés par les juges de la chambre préliminaire.

Persécutations religieuses en Géorgie

Depuis quelques temps, les informations provenant de Géorgie sont particulièrement inquiétantes.

L'Église de Géorgie, tout comme la société géorgienne dans son ensemble, connaît depuis la chute du régime communiste de très fortes tensions internes sur fond de crise économique. Fragilisée, l'Église est confrontée à l'activité de missionnaires étrangers - souvent marginaux.

Récemment, des violences ont été exercées sur des Témoins de Jéhovah. Plusieurs d'entre eux ont été brutalisés - des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards et même des handicapés - à coups de barres de fer et de gourdins cloutés, des locaux ont été saccagés et des publications brûlées. La liste des exactions s'allonge tous les jours, celle des victimes aussi.

Les initiatives irresponsables d'un Gouram Charadzé (député et dirigeant du mouvement " Géorgie avant tout ") et, surtout, les agissements violents d'un Basile Mkalavichvili (ancien prêtre qui a été réduit à l'état laïc par le Saint Synode de l'Église de Géorgie, il y a trois ans, en raison de ses appels à la violence à l'encontre de différentes communautés religieuses minoritaires en Géorgie) et de sa bande de nervis sont intolérables et indignes d'une démocratie.

Faut-il rappeler que la Constitution géorgienne garantit la liberté de religion. Si la police réagit (timidement), la justice, elle, semble bien inactive.

On apprend aussi que les services des douanes ne débloqueraient les écrits religieux qu'avec l'aval du Patriarche-Catholikos de Géorgie. Si cela se confirmait, cela signifierait une intrusion scandaleuse de l'Église dans la vie administrative de la République. L'orthodoxie est un marqueur très fort de l'identité géorgienne, mais chacun doit rester à sa place : l'Église à la sienne, l'État à la sienne. La Géorgie n'est pas une théocratie.

On peut penser ce que l'on veut des Témoins de Jéhovah et s'opposer à leur implantation, mais certainement pas avec des méthodes qui rappellent les pires comportements staliniens pour ne pas dire nazis. Il serait triste de voir la Géorgie devenir terre de pogroms.

On a pu croire un moment que les choses se calmaient : une pétition circulait dans Tbilissi ; elle condamnait ces brutalités et recueillait près de 150.000 signatures (les Témoins de Jéhovah sont moins de 15.000 en Géorgie). C'est tout à l'honneur des habitants de la capitale. Mais, le 10 février dernier, au cours d'une émission diffusée par la chaîne de télévision privée Rustavi 2, le métropolitain Athanase de Rustavi déclarait que "les adeptes des sectes devraient être liquidés".

De plus, il avait - après s'en être pris, en termes extrêmement haineux, aux Baptistes, aux Pentecôtistes et aux Témoins de Jéhovah - pris la défense du père Basile Mkalavichvili (mentionné plus haut).

Le 13 février, par la voix de Zurab Tskhovrébadzé, son porte parole officiel, le Patriarche faisait savoir que " le patriarcat ne partage pas " le point de vue du métropolitain Athanase est " qu'il ne peut accepter de telles déclarations ". Le porte-parole du patriarcat a également précisé que le Saint Synode de l'Église de Géorgie se réunirait pour examiner les déclarations du métropolitain et prendre une " décision définitive " à son égard. Ce qui ne fait pas oublier les propos sectaires souvent tenus par un Guiorgui Andriadzé, autre porte-parole officiel de l'Église orthodoxe de Géorgie.

Thamaz Naskidachvili

Notes

- Sa Sainteté Elie II, patriarche-catholikos de l'Église de Géorgie, fut un temps co-président du Conseil Œcuménique des Églises (COE).

- Confrontée à l'activité missionnaire des églises protestantes, l'Église de Géorgie - sous la pression de moines réactionnaires - s'est retirée en mai 1997 du Conseil Œcuménique des Églises et de la Conférence des Églises européennes (KEK) accusés de prosélytisme déloyal.

N° ISSN 07519207

Président : Yves Plasseraud

Vice-Présidents : Henri Giordan,
Thamaz Naskidachvili

Secrétaire générale : Muriel Bensard

Trésorière : Suzanne Pourchier

Trésorier adjoint : Jean Cormon

Membres du bureau : M. Barth,
T. Bourand, D. Dimitrijevic, W. Dressler,
H. Elmas, L. Gauge, C. Guyonvarch,
J. Lambalais, J.Y. Le Touze,
J. Pénichon, P. Péroche, M. Rafii,
N. Serfaty, P. Vergne

Comité de Patronage : Hélène
Ahrweiler, Dimitri T. Analis, Gérard
Chaliand, Jean-François Clément,
Jacques Dournes, Alfred Kastler,
Jean Lacouture, Jean-Pierre Liégeois,
Jean Malaurie, Edgar Morin, Pierre
Vidal-Naquet, P. Peroncel-Hugoz,
Maxime Rodinson, Evelyne Sullerot,
Paul Thibaud, Germaine Tillion.

BON DE COMMANDE

Nombre d'exemplaires

Les Corses	4,5 €€
Les Arméniens	4,5 €€
Les Hongrois de Roumanie	4,5 €€
Les Autochtones du Vietnam Central	4,5 €€
Comment peut-on être tsigane ?	3 €€
Les minorités des Balkans (2ème édition)	9 €€
Les pays Baltes	11 €€
Le Haut Karabagh	11 €€
Les Réfugiés Asiatiques en France	9 €€
Les Kabyles	12 €€
Birmanie - Myanmar	11 €€
Les minorités à l'âge de l'Etat-Nation (épuisé)	14,5 €€
Nouvelle Europe: minorités et réfugiés	23 €€
Roma, Tsiganes d'Europe	12 €€
Rapports M.R.G. (en anglais, liste à demander)	6 €€
Les Assyro-Chaldéens	6 €€
Les minorités en question	12 €€
L'enfer quaternaire 1960-1996	18 €€

Les prix seront majorés de frais d'envoi. Accompagner ce bon d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre du GDM - 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris
Pour toute demande de renseignements et pour obtenir la liste des titres publiés par le "Minority Rights Group" de Londres et vendus par le GDM, envoyez une enveloppe à votre adresse au:
Groupement pour les Droits des Minorités - 212 rue Saint-Martin, 75003 Paris

La situation à Madagascar en mars 2002

Extrait de *Billets d'Afrique et d'ailleurs...* N° 102 - Avril 2002-

Viva Malagasy !

D'un côté un régime discrédité, rejeté, mise sur le pourrissement d'une situation bloquée au sens littéral: la capitale malgache Antananarivo est coupée de l'extérieur par un barrage sur la route du port principal, Toamasina ; les frustrations nées d'une trop lente évolution facilitent les provocations des partisans du président battu, militaires ou miliciens. De l'autre, Marc Ravalomanana, vainqueur dans les urnes de Didier Ratsiraka, a peu à peu installé un gouvernement et rallié 80 % de l'armée. Il pourrait se concilier le Parlement, où nombre de partisans de Ratsiraka ont senti le vent tourner.

Il est impossible de relater ici les étapes de ce mouvement lent d'arrondissement. Un peuple joyeux installe un à un les nouveaux ministres. L'immense poussée populaire (qui évoque celle de 1789 : la moitié d'une capitale dans la rue) est d'autant plus forte qu'elle refuse le déchaînement, même si les soldats tirent sur la foule. Un fait isolé : nombre d'officiers ne veulent pas se laisser entraîner dans un aventurisme anti-républicain (le même réflexe salutaire a permis les transitions démocratiques au Niger et au Sénégal).

Dans plusieurs villes de province, les durs du régime ont tenté d'attiser les haines ethniques. Leurs raids ou provocations ont fait plusieurs morts. Jusqu'ici, l'incendie n'a pas pris. L'attachement des Malgaches au résultat de leur vote a quelque chose de revigorant. Le succès de leur mouvement d'affirmation pacifique de la légitimité populaire n'est pas impossible. Mais les ultimes étapes peuvent s'avérer périlleuses, tant est redouté pareil précédent : où irait-on s'il ne suffisait plus aux " vainqueurs " de scrutins truqués d'être adoués par leurs pairs ? Le 26 février, lors d'une réunion de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tous les intervenants ont

condamné la démarche "anti-constitutionnelle" de Ravalomanana : le peuple est bien le seul acteur auquel il soit interdit de conquérir le pouvoir. Le Parti socialiste français a appuyé par un communiqué cette position de l'OUA.

Amis de Ratsiraka et branchés sur les Services français, les régimes algérien et syrien ont envoyé chacun à Toamasina un avion gros porteur. Les cargaisons ont été débarquées en secret. Une concentration de navires de guerre français a été observée à Mayotte (Journal de l'île de la Réunion, 21/03). Bien des manœuvres sont envisageables : la Françafrique militaire, affairiste, politique et médiatique ne cache pas son aversion de l'élu des Malgaches.

A contrario, plus d'une centaine de Français vivant à Madagascar ont manifesté publiquement leur désaccord avec la politique de leur pays : " 1789 : libération de la France. 2002 : libération de Madagascar. À bas le Quai d'Orsay ", lisait-on sur une banderole.

Est particulièrement visé un conseiller d'Hubert Védrine, Georges Serre : ses attaches familiales à Madagascar sont nettement du côté du pouvoir, ce qui aurait dû le conduire à se dégager du dossier. Il semble qu'au contraire il y soit très investi.

À RFI, il lui est reproché d'être " le porte-parole servile ou muselé " du Quai d'Orsay. " Oh, cette langue de bois artistiquement polie par les années de néocolonialisme ! Oh, ces petites dépêches rapides qui en trois lignes caricaturent ou nient la réalité du pays et piétinent la spécificité des Malgaches, leur talent, leur courage " commente un expatrié.

Trop proche de Ratsiraka, Jacques Chirac n'est pas épargné. Son ami est accusé de trafic d'émeraudes.

Du coup la rumeur enfle, comme jadis celle des diamants de Bokassa. La rigidité de l'OUA est imputée aux ingérences de Michel Dupuch : longtemps ambassadeur en Côte

d'Ivoire, le " Monsieur Afrique " élyséen serait très influent auprès de l'un de ses disciples, l'Ivoirien Amara Essy, devenu Secrétaire général de l'OUA.

Signalons encore une curiosité. Philippe Jehanne, ex-DGSE, spécialiste en mercenaires et trafics d'armes, bras droit de Michel Roussin en 1994 au ministère de la Coopération, lors du génocide rwandais (il a admis avoir livré des armes aux génocidaires), est devenu en 1999 président de l'ONG nantaise Appel Détresse qui opère notamment à Madagascar.

Billets d'Afrique et d'ailleurs.... Association Survie, 57 avenue du Maine - 75014 Paris. Tél : 01 43 27 03 25 - survie@wanadoo.fr

REVENDEICATION BERBERE

UNE REVENDEICATION DÉMOCRATIQUE :
L'EXEMPLE DE L'ALGÉRIE

En Algérie, le mouvement national s'est constitué, notamment sur la négation du fait berbère.

À l'indépendance, au mépris de la réalité linguistique et culturelle du pays, le Parti-État impose comme seule langue nationale et officielle l'arabe, de la même manière que l'administration coloniale avait imposé le seul usage du français.

À partir de l'histoire et de la sociologie, il sera examiné dans quelle mesure la revendication berbère présente un caractère démocratique.

Débat animé par Salem Chaker, professeur à l'INALCO, Yahia Djafri, enseignant à l'Université Paris X et Mohamed Harbi, historien.

Vendredi 28 juin à 20 h 30
La Maroquinerie

23 rue Boyer - 75020 Paris -
Tél. 01 40 33 30 60 -
Métro Gambetta, Bus 26 et 96
(arrêt Pyrénées-Ménilmontant)